

UNDT/2012/130, Longone

Décisions du TANU ou du TCNU

Compétence du décideur: La compétence du décideur est la pierre angulaire de la légalité d'une décision administrative. Lorsque l'exercice par l'administration de son pouvoir discrétionnaire est en cours d'examen judiciaire, tout manque d'autorité mène inévitablement à l'annulation de la décision contestée. Comme il s'agit d'un élément essentiel pour la légalité de la décision contestée, l'autorité du décideur doit être évalué par le Tribunal sur sa propre requête, indépendamment des opinions des parties à tout stade de la procédure administrative et judiciaire.

Élévation de l'autorité: les exclusions d'une large délégation de l'autorité doivent être explicites. De même, tout retrait ou limitation d'une délégation d'autorité doit être explicite. La transparence et la certitude juridique exigent que lorsqu'une délégation d'autorité est accordée, l'autorité déléguée doit d'abord révoquer clairement et formellement la délégation avant de pouvoir exercer son autorité. Il est établi que la jurisprudence que le Tribunal, en procédant à son examen judiciaire, ne peut pas interférer à la légère avec l'exercice du pouvoir discrétionnaire administratif, ni remplacer son jugement à celui du Secrétaire général. Rémunération alternative en vertu de l'art. 10.5 (a) de la loi UNT: il n'est pas exigé qu'une compensation alternative soit fixée par l'UNT à un niveau qui obligeraient le Secrétaire général à mettre en œuvre l'ordre de résiliation. La compensation doit être fixée à la suite d'une approche de principe et au cas par cas. En particulier, le tribunal doit prendre en compte la nature de l'irrégularité qui a conduit à la résiliation, ainsi que l'interdiction de l'attribution de dommages-intérêts exemplaires ou punitifs dans l'article 10.7 de sa loi. Dans l'affaire, le tribunal Doit en outre garder à l'esprit que les membres du personnel éligibles à la conversion n'ont pas droit à l'octroi d'une nomination permanente, mais seulement à être considérée pour la conversion. Combançage sous l'art. 10.5 (b) de la loi UNDT: Toutes les violations ne conduiront pas nécessairement à une indemnité. Dans ce cas, le

Tribunal a constaté qu'il serait très spéculatif d'attribuer une compensation en vertu de l'article 10.5 (b), considérant qu'il a décidé d'annuler les décisions contestées uniquement en raison d'une irrégularité procédurale et qu'elle ne portait pas sur le fond de ces décisions.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur, membre du personnel du Tribunal pénal international de l'ancienne Yougoslavie («ICTY»), a contesté la décision par laquelle le secrétaire général adjoint à la gestion des ressources humaines a refusé de convertir sa nomination à terme à durée déterminée en nomination permanente. Le tribunal a constaté que la décision contestée était entachée par un défaut procédural substantiel - ce manque de compétence du décideur, le secrétaire général adjoint à la gestion des ressources humaines. Il a donc annulé la décision contestée et fixé à 2 000 EUR le montant de l'indemnisation que l'intimé peut choisir de payer au demandeur comme une alternative à la résiliation.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

Seules des performances spécifiques (incl. RÉSPRESSION AVEC M

Applicants/Appellants

Longone

Entité

TPIY

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2012/41

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

28 Août 2012

Duty Judge

Juge Laker

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination à titre permanent

Compensation

Droit Applicable

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 104.12(b)
- Disposition 104.13(c)

- Disposition 104.14(a)(i)

Résolutions de l'Assemblée générale

- A/RES/37/126
- A/RES/51/226

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2006/9
- ST/CSG/2009/10
- ST/CSG/280
- ST/CSG/Règlement du personnel/1/Rev. 7/Amend. 3

TCNU Statut

- Article 10.5(a)
- Article 10.5(b)
- Article 10.7

Jugements Connexes

UNDT/2011/178

UNDT/2012/121

2010-UNAT-044

2010-UNAT-076

2010-UNAT-084

2011-UNAT-110

2012-UNAT-212